

Le Bourge Sythierme Jour du mēis de decembre mil sept cent cinquante  
au Bourge du moult au moult en la marche moian a pardevant  
Cloy notaire royal subrogné apres midy ont estes presens en leur  
puissance Leonard quier dū Labouin maillon habitant du Bourge de  
Cloyville le vicompte et philippe chousard aussy maillon du village  
de Barton parvoise de vidaille Lesquelz de leur grez et voluntas  
on recognus et Confesse avoirs receu d'andre pasque Labouneur  
habitant du Bourge de saint pierre de bon et devent meunier du  
grand moulin du moult le vicompte a pardevant a feu madame de  
gedoin present de savoirs et la somme de quatre vingt livres pour  
satisfactions de pris faies et reparations a eux donnees a faire  
dame de gedoin moyen parvoise somme de quatre vingt livres  
que estoit de faivre et bestie en moulin a moudre seigle et  
autre greins tout a neuf a Coste du moulin a Chamve que estoit  
auparavant a deux cent pas plus bas refaivre a neuf lescheffe que  
soumy leur a faivre moudre lesdis moulinz faivre a neuf et par  
deux Canaux pour fournir leur audies moulinz d'ax by mol moult.  
Lesdis deux moulinz en bon estat a quoy lesdis Confessans Certifie avoir

Quittance de l'oume  
de madame de quoy  
de la seigneurie de  
de la seigneurie de

1720

En fait de l'oume par <sup>avant</sup> paiement fait par ledit pasquier au Conscieur  
de la délégation a eux donnée sur luy d'un Comte et d'induction  
du pris de la ferme dudit moulin que ledit pasquier a de  
avoir adhire de la quelle dite somme de quelques vingt huit  
denis quoz et chanzard on quite ledit pasquier et Cernantes  
que ladite somme luy soit tenue et Compte avec les luy  
de feu madame de quoy sur les arrearages du pris de ladite  
ferme sans neanmoins estre tenu a aucune garantie ny y avoir  
de deniers par insis & oblige & fait en presance deieur Jean  
Chanzard clerc du bourg de vidailles soubrigne avec ledit quoz  
et de pierre gondoullou laborreur du village de planche de  
paroisse de saint pierre le bas qui a avec ledit pasquier et ycelle  
de l'oume ne savoirs signer de la anquis mesly de Couberville le 28 Janv 1720



Leonard Guio ~~Chanzard~~

De la Courne  
Le 28 Janv  
1720 folio 17 verso, arr 6.  
Deux six sols  
Pasquier  
royal  
audrey

Signé  
au pasquier